



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 29 décembre 2012

**Décisions du Conseil constitutionnel relatives
à la loi de finances pour 2013 et à la loi de finances rectificative pour 2012.**

Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre, prend acte des décisions du Conseil constitutionnel qui valident l'essentiel des dispositions de la loi de finances pour 2013 et de la loi de finances rectificative pour 2012.

Le Conseil constitutionnel écarte le grief d'insincérité soulevé par l'opposition parlementaire. La loi de finances pour 2013 repose sur des hypothèses macroéconomiques crédibles en matière de croissance et de recettes.

La loi de finances pour 2013 met en place les mesures de justice qui permettront le redressement des finances publiques, tout en assurant le financement des priorités du Gouvernement, l'emploi, la jeunesse, la sécurité et la justice.

Le Conseil constitutionnel a validé les grands principes de la réforme fiscale, et notamment :

- le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu (tranche à 45 %, plafonnement du quotient familial),
- l'alignement de la fiscalité des revenus du capital sur celle des revenus du travail,
- le rétablissement d'un impôt sur la fortune, injustement abaissé au bénéfice des plus aisés par le précédent Gouvernement,
- le rapprochement de l'impôt sur les sociétés payé par les plus grandes entreprises de celui acquitté par les PME,
- le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mesure centrale du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

S'agissant :

- de la taxation à 75% de la part des revenus supérieurs à 1 M€, le Gouvernement proposera un dispositif nouveau conforme aux principes posés par la décision du Conseil constitutionnel. Il sera présenté dans le cadre de la prochaine loi de finances,
- du plafond spécifique des avantages fiscaux en faveur de l'investissement outre-mer, le gouvernement garantira un effort de soutien équivalent dès l'année 2013.

Les dispositions censurées ne remettent pas en cause les grandes lignes de l'équilibre budgétaire et de la trajectoire de redressement des comptes publics.

Contacts service de presse : 01 42 75 50 78/79

Mail : service.presse@pm.gouv.fr

Hôtel de Matignon - 57, rue de Varenne - 75007 PARIS